

FICHE D'INSCRIPTION



Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

10, rue Claessens - 1020 Bruxelles - 02/422 03 30
sec.arts@brucity.education - www.acabxl.eu

DOMAINE Arts plastiques Musique Arts de la parole Danse

COORDONNEES DE L'ELEVE Ancien élève Nouvel élève

NOM	Adresse
Prénom	Code postal et Ville
Date de naissance	GSM / Fixe
Ville de naissance	Email
Sexe : HOMME - FEMME	Pers. responsable
Nationalité	GSM pers. resp.
N° de registre national	Email pers. resp.

Le droit d'inscription de 188 € ou 75 € (voir tableau) est à verser sur le compte **BE81 3631 8534 6024 de l'Académie des Arts en indiquant le nom et le prénom de l'élève inscrit en rubrique «**COMMUNICATION**»**

Cours choisis	Niv.	Professeur	Implantation	Jour

Autre académie	Cours	Niveau	Périodes

Compléter si vous vous inscrivez également dans une autre académie 

CATEGORIE DU DROIT D'INSCRIPTION DE L'ELEVE

Cocher la case correspondante après lecture attentive du tableau au verso.

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> + de 18 ans | <input type="checkbox"/> 12 - 18 ans | <input type="checkbox"/> Etudiant |
| <input type="checkbox"/> - de 12 ans | <input type="checkbox"/> + de 12 ans en primaire | <input type="checkbox"/> GRAPA |
| <input type="checkbox"/> chômeur complet | <input type="checkbox"/> CPAS | <input type="checkbox"/> handicapé |
| <input type="checkbox"/> à charge chômeur | <input type="checkbox"/> à charge CPAS | <input type="checkbox"/> à charge handicapé |
| <input type="checkbox"/> chôm. en période de stage | <input type="checkbox"/> autre académie | <input type="checkbox"/> 3 ^e enfant inscrit |
| <input type="checkbox"/> sec. art. secteur 6 | <input type="checkbox"/> sec. art. secteur 10 | <input type="checkbox"/> humanités artistiques |

Date :

Signature de l'élève majeur ou du responsable

*Pour faciliter l'inscription,
merci de coller
dans ce cadre
la vignette mutuelle de l'élève*



1. La fiche d'inscription doit être rentrée à l'Académie **AVANT le mardi 1^{er} octobre 2019**.
ATTENTION : L'inscription par e-mail (scan) n'est plus autorisée.
Nous sommes tenus de conserver le document daté et signé **ORIGINAL** dans nos archives.
2. Le montant du droit d'inscription doit se trouver **sur le compte de l'Académie AVANT le mardi 8 octobre 2019** pour pouvoir assister aux cours !
3. De même, les attestations diverses doivent nous parvenir pour cette même date (mardi 8 octobre 2019) !
4. L'élève s'engage à suivre toutes les périodes de cours organisées pour le(s) cours au(x)quel(s) il s'inscrit.
5. L'élève reconnaît avoir reçu un exemplaire du Projet d'Etablissement et du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Académie qu'il s'engage à respecter.
6. **PARCOURS ARTISTIQUE**
Êtes-vous diplômé de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) ou de l'enseignement supérieur artistique (ESA) ? OUI / NON
Le cas échéant, joindre une copie du diplôme. L'inscription ne sera prise en compte que si elle porte sur une spécialité autre que celle précisée sur le diplôme.
Je m'engage à ne pas m'inscrire dans un même cours auprès d'un autre établissement d'enseignement artistique subventionné ou organisé par la Communauté française.

SITUATION DE L'ELEVE

DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES A FOURNIR

188 €	Elève né(e) avant le 15 octobre 2001	A	copie de la pièce d'identité
75 €	Elève né(e) entre le 15 octobre 2001 et le 31 décembre 2007 inclus	A	copie de la pièce d'identité
75 €	Elève inscrit dans l'enseignement obligatoire, supérieur ou de promotion sociale organisé ou subventionné par la Communauté française	A + I	+ attestation d'inscription en qualité d'élève régulier dans l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (CEFA), organisé ou subventionné par la <u>Communauté française</u> pour l'année 2019-2020
0 €	Elève de moins de 12 ans né(e) après le 31 décembre 2007	A	copie de la pièce d'identité
0 €	Elève de plus de 12 ans et inscrit dans l'enseignement primaire	A + B	+ attestation de l'école primaire fréquentée en 2019-2020
0 €	Chômeur complet indemnisé	A + H4	+ attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats) – reprenant le mois de septembre 2019
0 €	Elève à charge d'un chômeur complet indemnisé ayant le statut de chef de ménage reconnu par l'ONEM (et NON par la commune)	A + H4 + D	+ attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats) - reprenant le mois de septembre 2019 + composition de ménage datée au maximum de 3 mois (D)
0 €	Elève bénéficiant du revenu d'intégration	A + E	+ attestation du CPAS couvrant le mois de septembre 2019 (E)
0 €	Enfant à charge d'un bénéficiaire du revenu d'intégration	A + E + D	cf précédent + composition de ménage datée au maximum de 3 mois (D)
0 €	Elève handicapé	A + F	+ attestation du Service public fédéral Sécurité sociale, de l'AVIQ (Wallonie) ou du Service PHARE (Bruxelles) datée au maximum de 3 ans (F).
0 €	Enfant à charge d'un handicapé	A + F + D	cf précédent! + composition de ménage datée au max. de 3 mois (D)
0 €	Troisième enfant (le moins âgé) inscrit dans une académie	A + H5 + D	+ preuve des inscriptions pour les 2 enfants plus âgés + composition de ménage datée au maximum de 3 mois (D)
0 €	Droit d'inscription déjà payé dans une autre académie	A + H5	+ attestation officielle (annexe H5) émanant de l'établissement
0 €	Elève inscrit en humanités artistiques dans l'Enseignement Secondaire Artistique à Horaire Réduit (ESAHR)	A + I	+ attestation d'inscription en qualité d'élève régulier dans l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (CEFA), organisé ou subventionné par la <u>Communauté française</u> pour l'année 2019-2020 (I)
0 €	Demandeur d'emploi en période de stage (uniquement s'il a moins de 30 ans)	A + H3 ou H2	+ attestation du FOREM ou d'ACTIRIS ou du VDAB
0 €	Personne pensionnée sous statut G. R. A. P. A. (Garantie de Revenu aux Personnes Agées)	A + K	+ attestation de l'Office National des Pensions - la mention « GRAPA » doit être reprise sur l'attestation (K)
0 €	Elève inscrit dans l'enseignement secondaire artistique de transition ou de qualification du secteur 10 : Beaux-Arts, groupes : Arts et sciences, Arts plastiques ou Danse	A + H6	+ attestation de l'établissement d'enseignement secondaire pour 2019-2020
0 €	Elève inscrit dans l'enseignement secondaire technique de transition ou de qualification ou dans l'enseignement professionnel du secteur 6 : Arts appliqués, groupes : Arts décoratifs, Arts graphiques, Audiovisuel ou Orfèvrerie	A + H6	+ attestation de l'établissement d'enseignement secondaire pour 2019-2020

Mentions légales relatives au traitement de vos données personnelles (conformément à la loi du 08/12/1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel)

Les données à caractère personnel renseignées sur cette fiche (ainsi que ses documents annexes) sont enregistrées et traitées par l'établissement dont mention en page 1 de la présente fiche d'inscription, dans la stricte finalité de l'administration des élèves.

Ces données seront transmises à la Fédération Wallonie-Bruxelles, pouvoir subventionnant et de contrôle pour l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (E. S. A. H. R.).

Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit non seulement auprès de l'établissement précité mais également auprès de la Direction de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, situé rue Adolphe Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles (esahr@cfwb.be).